



Saint-Prex, septembre 2013/EL - 305

MUNICIPALITÉ

DE

SAINT-PREX

Ch. de Penguey 1a
Case postale 51
1162 SAINT-PREX
Tél. 021 / 823 01 01
Fax 021 / 823 01 00
administration@st-prex.ch

Avis à la population

Appartements communaux

Madame, Monsieur,

En février dernier, la Commune a fait l'acquisition de sept immeubles mis en vente par le groupe Vetropack. Cinq de ces immeubles se situent au chemin de l'Epondaz/route de Lussy et deux au Cheminet.

Avec cet achat, le parc immobilier communal est dorénavant constitué de onze bâtiments, dont les loyers sont soit modérés, soit au prix du marché. Nous relevons que notre Commune ne possède pas, à titre privé, de logements dits subventionnés.

La Municipalité souhaite dans ces divers bâtiments une mixité, tant sociale, que générationnelle.

Elle souhaite également permettre aux personnes résidant ou ayant résidé dans la commune de trouver de quoi se reloger dans notre localité.

A cet effet, elle a édité un règlement pour pouvoir s'inscrire dans la liste d'attente des appartements communaux, dont les principales conditions sont :

- Résider à Saint-Prex depuis au moins trois ans

ou

- Avoir résidé trois ans à Saint-Prex au cours des quinze dernières années

ou

- Les personnes dont les parents ou les enfants résident depuis trois ans à Saint-Prex

Les appartements seront attribués en fonction de l'adéquation du nombre de pièces et du nombre de personnes.

Le critère de la mixité entre jeunes (soit jusqu'à 25 ans), familles, personnes âgées ou situations financières difficiles sera appliqué.

Des informations complémentaires, ainsi que le bulletin d'inscription peuvent être demandés au Service administratif, chemin de Penguey 1a, au 021 823 01 01 ou par courriel à administration@st-prex.ch ou sur notre site www.saint-prex.ch.

Notre Autorité encourage vivement toutes les personnes répondant aux critères précités de s'inscrire sur cette liste.

La Municipalité